Résolution sur le rapport 2012 concernant les progrès accomplis par l'Albanie

2012/2814(RSP) - 13/12/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen adopté une résolution déposée par la commission des affaires étrangères sur le rapport 2012 concernant les progrès accomplis par l'Albanie.

Considérations d'ordre général : le Parlement réitère son **soutien plein et entier à une future adhésion de l'Albanie à l'Union européenne**. Il partage l'évaluation de la Commission selon laquelle le pays devrait se voir octroyer le **statut de candidat** pour autant que les réformes clés de son système judiciaire et de son administration publique, ainsi que la révision du règlement de son parlement, soient menées à bien et adoptées. La résolution invite aussi bien la majorité au pouvoir que l'opposition à entretenir une **coopération entre partis** et à contribuer au succès de l'adoption des réformes clés nécessaires à l'ouverture de négociations d'adhésion formelles.

Les députés appellent toutes les forces politiques d'Albanie à **ne pas permettre que le pays s'éloigne de sa vocation européenne lors de la campagne électorale de l'an prochain**. Ils sont convaincus que les élections législatives de 2013 constitueront un test important pour la maturité de la démocratie albanaise et la capacité de toutes les forces politiques à s'engager dans un calendrier européen commun pour le pays, tout en étant essentielles pour la poursuite des progrès du processus d'adhésion.

Consolidation de la démocratie et renforcement des droits de l'homme : tout en rappelant que la démocratie et l'état de droit sont les meilleurs gardiens des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Parlement demande aux élites politiques de **soutenir le dialogue constructif entre les partis** et la recherche d'un consensus sur les réformes afin de permettre au pays d'avancer sur la voie de l'adhésion. Il insiste, à cet égard, sur le rôle essentiel du parlement et exhorte les forces politiques du pays à continuer d'améliorer son fonctionnement.

Constatant des progrès limités concernant la **réforme du système judiciaire**, le Parlement exhorte les autorités à prendre d'autres mesures pour garantir l'indépendance, l'intégrité, la transparence, la responsabilité et une efficacité véritables de l'appareil judiciaire. Il souligne que la réforme du système judiciaire doit être un processus progressif et irréversible, associant des mécanismes de consultation solides et rendant le système plus efficace.

Les députés se félicitent de la nouvelle approche adoptée par la Commission ainsi que de son engagement à **mettre l'état de droit au cœur de la politique d'élargissement**. Ils estiment que cette approche devrait constituer une incitation supplémentaire aux réformes clés de l'appareil judiciaire et contribuer à promouvoir les progrès de l'Albanie dans ces domaines. Ils soulignent également la nécessité d'éliminer les risques de politisation de l'administration publique afin de créer une administration publique professionnelle et fondée sur le mérite qui fonctionne de manière transparente.

Inquiet du fait que **la corruption continue de jouer un rôle prépondérant** dans la vie des citoyens, le Parlement recommande d'appliquer la tolérance zéro sur les questions relatives à la corruption et aux détournements de fonds publics. Soulignant l'importance de **médias publics et privés professionnels, indépendants et pluralistes**, la résolution exhorte les autorités compétentes à garantir le pluralisme des médias ainsi que la liberté d'expression et d'information au travers de médias à l'abri de toute ingérence politique, et à prendre des mesures pour garantir la transparence en matière de propriété de financement des médias.

Tout en saluant les progrès réalisés en matière de **protection des minorités**, le Parlement relève toutefois qu'il faut poursuivre les actions de lutte contre les discriminations, en particulier des personnes vulnérables, au moyen de mesures décisives qui, de manière globale, protègent les droits de l'homme et améliorent la qualité de vie des membres de tous les groupes minoritaires du pays dans son ensemble.

Poursuite des réformes socio-économiques : le Parlement invite le gouvernement à engager des réformes structurelles et des réformes relatives à l'état de droit, dont la faiblesse entrave **le caractère exécutoire des contrats**, afin de préserver la stabilité macroéconomique et de renforcer un environnement économique propice aux investissements, à la croissance économique et au développement économique durable dans l'intérêt des citoyens. Il encourage le gouvernement à se pencher plus avant sur la **question des droits de propriété**, à améliorer le système de perception des impôts, à focaliser son attention sur les infrastructures et les ressources humaines et à s'attaquer au problème que constituent l'ampleur de l'économie informelle et le travail au noir.

La résolution souligne la nécessité de prêter une attention toute particulière à la **sécurité énergétique**, à la diversification des sources d'énergie et à l'amélioration des réseaux de transports publics. Elle demande davantage de progrès dans le domaine de la **protection de l'environnement et du changement climatique**. Préoccupé par le taux de chômage élevé, ainsi que par le nombre d'Albanais vivant toujours sous le seuil de pauvreté, le Parlement invite le gouvernement à **s'attaquer au problème de la pauvreté extrême** et à mettre sur pied un système de protection sociale pour les citoyens les plus démunis, notamment les groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes handicapées.

Amélioration de la coopération régionale et internationale : le Parlement félicite l'Albanie pour la promotion des relations de bon voisinage. Il réaffirme sa conviction selon laquelle les frontières dans les Balkans occidentaux devraient être pleinement respectées, et encourage l'Albanie et toutes les parties concernées à s'abstenir de toute mesure qui pourrait susciter des tensions régionales.

La résolution invite l'Albanie à révoquer l'accord bilatéral sur l'immunité conclu avec les États-Unis étant donné qu'il n'est pas cohérent avec la politique de l'Union relative à la Cour pénale internationale (CPI) et lui demande de continuer à soutenir la CPI et de poursuivre sa diligente coopération pleine et entière avec celle-ci.